



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

COMMENT ÇA MARCHE LES TRANSPORTS ?

L'ASSURANCE MALADIE NE REMBOURSE PAS SYSTEMATIQUÉMENT LES TRANSPORTS

- MÊME SI VOUS ÊTES EN ALD
- MÊME SI VOUS ÊTES EN INVALIDITÉ
- MÊME SI VOUS SORTEZ DES URGENCES
- MÊME SI VOUS ALLEZ EN CONSULTATION OU EN SOINS...



SI LA SITUATION MÉDICALE LE JUSTIFIE

L'Assurance Maladie prend en charge les frais de transports sur prescription médicale, (le médecin précisant le transport le plus adapté, voiture personnelle, train, bus, tram, taxi, VSL, ambulance...) et dans certaines conditions précises uniquement.